



Crédit image : Anaïs Tondeur, *Noir de carbone*, Edinbourg, 30 mai 2017, Niveau de PM2p5 dans l'air: 8,18  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ , Tirage au noir de carbone. Projet nominé du Prix COAL 2017.

## APPEL À PROJETS PRIX COAL 2018 OUVERT JUSQU'AU 31 JUILLET 2018

Le Prix COAL s'adresse à tous les artistes qui, à travers le monde, témoignent, imaginent et expérimentent des solutions de transformation des territoires, des modes de vie, des organisations, et des modes de production. Ensemble, ils participent à construire un nouveau récit collectif, un nouvel imaginaire, patrimoine commun en développement, cadre positif, optimiste et nécessaire pour que chacun trouve les moyens et la motivation de mettre en œuvre les changements vers un monde plus durable et plus juste.

Cette année, l'association COAL fête ses dix ans. Une décennie d'engagement aux côtés des artistes qui souhaitent donner toute sa place à la culture comme vecteur de changement pour une transition écologique et solidaire. Ces mots ne sont pas une figure de style, mais le produit d'une histoire. Il y a dix ans encore nous parlions de « développement durable ». La France lançait les décisions issues du Grenelle Environnement, les Etats préparaient la 14ème COP en Pologne, à Poznan. Dix ans plus tard la COP24 sera à nouveau en Pologne, à Katowice, et 2007 fut en son temps comme 2017, la seconde

année la plus chaude depuis un siècle, tandis que sur la même durée les oiseaux nicheurs menacés en Europe sont passés d'un quart à un tiers des espèces. L'an dernier, cependant, en Europe le triptyque solaire-éolien-biomasse a dépassé le charbon dans la production d'électricité de l'Union. Certaines choses n'ont pas changé comme espéré... mais l'engagement ne faiblit pas, au contraire.

Alors cette année, et à l'occasion des dix ans de COAL, nous ne constatons ni un échec ni un aboutissement, mais les prémices d'un renouveau du mouvement engagé qui continue de donner tout son sens au Prix COAL.

Ce Prix, créé par notre association, est devenu un vecteur d'identification, de promotion et de diffusion de ces artistes auprès du grand public, des professionnels de la culture comme de l'écologie et des acteurs politiques. Chaque année, il met à l'honneur dix projets dans le domaine des arts plastiques et visuels en lien avec les enjeux environnementaux. Ceux-ci sont sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets international. L'un

# COAL



d'entre eux se voit décerner le Prix COAL par un jury de personnalités de l'art et de l'écologie. Par-delà et en sus des sélections, toutes les candidatures considérées par COAL et le comité de sélection permettent de faire connaître des artistes et projets qui pourront être sollicités ou promus selon les autres opportunités et actions menées par l'association.

Avec les parrainages du ministère de la Culture et du ministère de la Transition écologique et solidaire. Avec le soutien du ministère de la Culture, de l'Union européenne et du réseau Imagine2020, du musée de la Chasse et de la Nature et de la Fondation François Sommer.

## CALENDRIER

La date de clôture de l'appel à projets est le 31 juillet 2018.

Le Prix COAL 2018 sera remis en octobre à Paris, lors d'une cérémonie organisée en partenariat avec le musée de la Chasse et de la Nature et la Fondation François Sommer, en présence des dix artistes sélectionnés et de personnalités de l'art et du développement durable.

## DOTATION

Le lauréat du Prix COAL 2018 bénéficie d'une dotation de 5 000 euros et d'une résidence assortie d'une aide financière complémentaire à la production au domaine de Belval (Ardennes), propriété de la Fondation François Sommer.

La Fondation François Sommer, reconnue d'utilité publique dès sa création le 30 novembre 1966, a été voulue par François et Jacqueline Sommer, pionniers de la mise en œuvre d'une écologie humaniste. Fidèle aux engagements de ses fondateurs, elle œuvre pour la protection d'une biodiversité où l'homme trouve sa juste place, pour l'utilisation respectueuse des ressources de la nature et le partage des richesses du patrimoine naturel, artistique et culturel.

Le domaine de Belval est situé sur la commune de Belval-Bois-des-Dames. D'une superficie de 600 hectares clos, il est essentiellement forestier et parcouru de prairies et de 40 hectares d'étangs. Véritable observatoire de la ruralité et de la vie sauvage, il accueille chaque année des artistes sélectionnés pour l'intérêt de leur contribution au renouvellement de la vision du rapport de l'homme à son environnement naturel. Témoin de l'attachement de la Fondation à soutenir la création artistique contemporaine, la résidence au domaine de Belval contribue à la diffusion des œuvres des artistes auprès d'un large public. Elle met également au service de la création un réseau de compétences complémentaires portées par les équipes scientifiques et pédagogiques du musée de la Chasse et de la Nature et celles du domaine de Belval. Nous vous invitons à en consulter la charte sur le site de COAL.

## SÉLECTION DES PROJETS

Les critères de sélection des projets prennent en compte la valeur artistique, la pertinence (compréhension des enjeux), l'originalité (capacité à proposer des approches, des thématiques ou des angles de vue inédits), la pédagogie (capacité à faire passer un message, à sensibiliser), la démarche sociale et participative (engagement, témoignage, efficacité, dynamique

sociétale), l'éco-conception et la faisabilité.

Le Prix COAL apporte son soutien à des projets artistiques en cours de réalisation ou à venir. Sa dotation n'entend pas nécessairement couvrir la totalité des frais de production du projet et doit être considérée comme une aide à son développement.

Le jury et le comité de sélection sont en cours de constitution. Nous vous invitons à regarder la composition des jurys des éditions précédentes sur notre site internet.

## DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être constitué des documents suivants rassemblés dans un seul fichier au format pdf (le dossier de candidature ne doit pas dépasser 20 pages) :

- la fiche de candidature dûment remplie, à télécharger sur notre site internet ;
- un descriptif synthétique et illustré du projet proposé présentant sa dimension artistique et sa mise en perspective avec le sujet environnemental ;
- deux visuels haute définition illustrant le projet ;
- une note sur les caractéristiques techniques du projet, notamment en termes d'infrastructure et de moyens de production ;
- une estimation budgétaire ;
- un Curriculum Vitae et un dossier artistique.

## DÉPOT DES DOSSIERS

Toutes les propositions devront être déposées avant le 31 juillet 2018, sur le serveur de Coal : [projetcoal.org/upload/](http://projetcoal.org/upload/)

## CONDITIONS PARTICULIÈRES

En participant à cet appel, les auteurs des projets autorisent expressément l'association COAL à publier, reproduire et diffuser publiquement tout ou partie des éléments de leur projet, à toutes fins liées à la promotion et à la communication du Prix COAL, sur tous supports, par tous médias, dans tous pays. Les projets soumis et non sélectionnés resteront dans les archives de l'association COAL. Ils demeurent néanmoins la propriété de leurs auteurs. La participation à cet appel à projets entraîne l'acceptation complète des conditions précitées.

## CONTACT

Pour toute demande complémentaire écrire à [contact@projetcoal](mailto:contact@projetcoal).

COAL

Co-funded by the  
Creative Europe Programme  
of the European Union



IMAGINE  
art and climate change

